

Modifié le 03/12/24

Le FAJ est destiné aux jeunes les plus en difficulté, âgés de 18 à 25 ans afin de favoriser leur insertion sociale et professionnelle. Le cas échéant, le FAJ apporte des secours temporaires de nature à faire face à des besoins urgents.

Tout jeune bénéficiaire d'une aide du FAJ fait l'objet d'un suivi dans sa démarche d'insertion.

Un règlement intérieur détermine les conditions de mise en œuvre des mesures d'accompagnement et les modalités d'attribution des aides. Il en distingue deux grands types : les aides à la subsistance et les aides au soutien au projet professionnel, et parmi elles :

- l'aide mensuelle différentielle,
- l'aide à la mobilité (carte de bus, aide au permis de conduire...)
- l'aide ponctuelle,
- l'aide à la stabilisation
- l'aide à la formation,
- l'aide à la santé...

Personnes et organismes habilités exclusivement à instruire une demande de FAJ

- le service social du Département,
- les conseillers des Missions locales,
- les Centres Communaux et Intercommunaux d'Action Sociale (CCAS et CIAS),
- les travailleurs sociaux de l'ASE en période de transition pour les jeunes sortants de l'ASE en attente de suivi par le service social de secteur ou par la mission locale,
- les référents du PLIE pour les jeunes accompagnés dans le cadre de ce dispositif.

Placé sous l'autorité du Président de la Métropole, les demandes d'aide sont présentées à des Comités Locaux d'Attribution (CLA) réunis tous les quinze jours pour donner un avis sur leur

éligibilité, la décision revenant au Président. Les secrétariats de ces Comités sont assurés par la Mission Locale d'Elbeuf, par la Mission Locale de l'agglomération Rouennaise (concerne les jeunes habitant les communes de la Métropole relevant de son aire d'intervention) et par la Mission Locale Caux-Seine-Austreberthe (concerne les jeunes habitant les communes de la Métropole relevant de son aire d'intervention).

Pour toute information, adressez-vous à votre Mission Locale.

Mission Locale de Rouen : [02.32.81.63.70](tel:02.32.81.63.70)

Mission Locale d'Elbeuf : [02.32.96.44.30](tel:02.32.96.44.30)

Mission Locale Caux Seine Austreberthe : [02.35.37.42.17](tel:02.35.37.42.17)

Table des matières